

30 Septembre 2015

Tous les centres de ski au Nouveau-Brunswick

Re: L'utilisation obligatoire du casque sur les pentes de ski du Nouveau-Brunswick

À qui de droit,

LE COLLÈGE DES MÉDECINS DE FAMILLE DU NOUVEAU-BRUNSWICK est un organisme provincial à but non lucratif représentant la médecine familiale au Nouveau-Brunswick. Nous représentons plus de 780 médecins de famille et faisons partie du Collège des médecins de famille du Canada, qui représente plus de 32 000 membres à travers le pays.

Au Nouveau-Brunswick, nous cherchons à améliorer la santé de la population en contribuant à l'éducation du public aux saines habitudes de vie, en fournissant des soins médicaux de qualité supérieure, en favorisant l'accès immédiat à un médecin de famille et en encourageant la recherche et la diffusion des connaissances de la médecine familiale.

Depuis décembre 2012, nous avons été en correspondance avec le gouvernement afin de recommander l'introduction d'une nouvelle loi provinciale sur l'utilisation obligatoire des casques sur les pentes de ski au Nouveau-Brunswick. En juillet 2015, nous avons reçu une lettre du ministre Stephen Horsman affirmant que, bien qu'il ne s'attendait pas à introduire une nouvelle loi à ce moment-ci, le port du casque devrait être fortement encouragé. Il contactera tous les centres de ski de la province afin de suggérer la mise en œuvre de ce règlement sur leurs pentes.

Nous tenons à nous joindre au département de la Sécurité publique du NB, et nous vous demandons à ce que vous considérez notre plaidoyer pour protéger la santé du public au Nouveau-Brunswick et introduire ce règlement à votre emplacement.

Nous vous remercions pour votre aide. Cordialement,



Marc André Doucet, MD, CCMF Président

cc: L'hon. Victor Boudreau, ministre de la Santé
L'hon. Stephen Horsman, ministre de la Sécurité publique
Mme Patricia Titus, citoyenne concernée